



AMBASSADE D'AUSTRALIE EN FRANCE

PRIX SADLIER STOKES 2020

INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

Contexte

Le prix Sadlier Stokes, offert par l'ambassade d'Australie en France, a été créé par le Gouvernement australien en 1989 pour rendre hommage au courage extraordinaire du Lieutenant Clifford Sadlier et du Sergent Charlie Stokes lors de la bataille décisive de Villers-Bretonneux le 25 avril 1918.

Participants

Le prix est ouvert à **l'ensemble des établissements scolaires français des niveaux école primaire, collège et lycée**. Il est ouvert à **toutes les disciplines enseignées** : français et langues étrangères, sciences, arts, histoire et géographie, éducation civique, philosophie, technologie, informatique, etc.

Prix attribués

L'ambassade d'Australie offrira une somme de 4 500 €, répartie entre les trois établissements scolaires gagnants. Cette somme sera ventilée comme suit :

- 1 500€ attribués à une école primaire,
- 1 500€ attribués à un collège,
- 1 500€ attribués à un lycée.

Critères de sélection

Le projet soumis peut être réalisé sous **toute forme de support pédagogique** : exposition, spectacle, poésie, nouvelles, jeu de piste, journal, etc.

Le jury tiendra compte des critères ci-dessous pour attribuer les prix :

1. **Projet** : Pour être pris en considération, chaque projet devra répondre aux critères suivants :
 - Ce projet doit avoir un **lien avec la participation de l'Australie à la Première Guerre mondiale**.
 - Ce projet doit être **réalisé dans l'année scolaire 2019-20**.
 - **Le dossier de présentation du projet** devra être soumis complet et dûment rempli au plus tard **le vendredi 13 mars 2020**.

2. **Critères** : Parmi les critères d'évaluation seront notamment pris en compte :
 - La **qualité** du projet réalisé,
 - L'**originalité** du projet,
 - Le degré d'**implication** des élèves dans la création et la mise en œuvre du projet,
 - Le nombre de personnes directement ou indirectement **sensibilisées** grâce au projet,
 - Les **objectifs pédagogiques** atteints et la **méthode d'enseignement** choisie.
3. **Présentation** :
 - La qualité **dossier de présentation** du projet final constituera un critère de sélection. **Toutes les sections** du formulaire doivent être remplies. Si nécessaire, des pages supplémentaires peuvent être ajoutées.
 - Tout support permettant de **mettre en valeur le projet** sera pris en compte dans l'évaluation. C'est pourquoi les candidats sont invités à transmettre à l'ambassade tout support qu'ils jugent utiles pour appuyer leur candidature (au format électronique ou par courrier) **au plus tard le vendredi 13 mars 2020** : dossier papier, images ou photos, vidéos, etc.

Procédure de candidature et de sélection

1. Le dossier de présentation du projet doit impérativement être envoyé par courrier électronique à thais.laborde@dfat.gov.au au plus tard **le vendredi 13 mars 2020**.
2. Des éléments complémentaires pouvant permettre de mieux évaluer le projet peuvent également être transmis par courrier à : Thaïs Laborde - Chargée des relations publiques
4 rue Jean Rey - 75724 Paris Cedex 15
Pour toute question concernant la procédure, vous pouvez la joindre au 01 40 59 34 15.
La **date limite d'envoi** (cachet de la poste faisant foi) est aussi le vendredi 13 mars 2020.
3. Les dossiers de présentation des projets seront examinés par un jury constitué de trois membres de l'ambassade d'Australie. Celui-ci pourra consulter le directeur de l'établissement, et pourra également interroger le candidat sur le contenu de sa demande si cela est jugé nécessaire. Les recommandations du jury seront soumises à l'ambassadeur d'Australie en France, qui prendra la décision finale. Les lauréats seront prévenus par téléphone début avril 2020 et un courrier leur sera envoyé, confirmant l'attribution du prix.
4. Le prix sera remis aux lauréats lors des commémorations annuelles de l'Anzac Day, le samedi 25 avril 2020, à Villers-Bretonneux (Somme). Un ou plusieurs représentants des classes lauréates pourront être présents lors de la cérémonie de remise du prix.

Modalités d'attribution

1. Les bénéficiaires du prix s'engagent à citer l'ambassade d'Australie en France comme organisme leur ayant octroyé ces fonds. Les candidats s'engagent à être disponibles pour des entretiens ou pour toute publicité qui pourra être faite autour de leurs projets.
2. Les bénéficiaires du prix devront envoyer à Thaïs Laborde, Chargée des relations publiques, un rapport écrit détaillant comment les fonds ont été utilisés au bénéfice de l'école avant le vendredi 26 juin 2020.